

07/04/2019

Mais qui peut nettoyer le carré militaire ?

Récemment a eu lieu à Parthenay une réunion concernant l'entretien des carrés militaires dans les cimetières communaux. L'animation était assurée par deux fonctionnaires dépendant du secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de guerre (ACVG), Stéphanie Savarit de l'Office national des ACVG de Niort et Corinne Delage du Département de l'entretien et de la rénovation des sépultures de guerre, de Limoges. Étaient présents les responsables du Souvenir français dans le département et deux élus, Olivier Fouillet, maire d'Airvault et Daniel Longeard, maire-adjoint de Parthenay.

Tous ont été stupéfaits d'apprendre qu'ils n'avaient pas le droit d'intervenir dans les carrés militaires comme ils le faisaient depuis des lustres, carrés qui ont été généralement créés

par les municipalités, avec l'appui du Souvenir français.

34 tombes à Parthenay

En effet, les deux fonctionnaires ont rappelé qu'« un carré militaire appartient à l'État dès le moment où une sépulture militaire perpétuelle s'y trouve. » Dans ces tombes reposent des soldats morts pour la France dans la localité du cimetière concerné. Ainsi à Parthenay, seules 34 tombes sur 90 répondent à ce critère. Il s'agit presque exclusivement des tombes de soldats morts pendant la Première Guerre mondiale dans les hôpitaux de Parthenay. Pour chacune de ces tombes, l'État verse à la Ville 1,50 € par an afin d'assurer l'entretien courant (nettoyage).

Naturellement, seul l'État peut modifier l'aspect du carré mili-

taire. Bien mieux, désormais, pour faire sa traditionnelle cérémonie le 1^{er} novembre, le Souvenir français doit demander l'autorisation ! « Or jamais auparavant personne n'avait été avisé de ces dispositions, ni les maires, ni le Souvenir français », s'étonne Yves Drillaud, son président local. « Mieux, en 2001, Gérard Boutet, maire adjoint, s'est étonné de ne pas avoir une subvention pour la totalité des tombes », reprend le président. « Pas de réponse. Quelques années plus tard son successeur, Michel Birault avait reçu du service de Limoges une lettre de reproche car le carré militaire ne serait pas assez bien entretenu ! Il le fait aussitôt rénover sans autorisation. Pourquoi donc ce changement d'attitude ? »



Le carré militaire de Parthenay après la rénovation de 2010.